

**PROCES VERBAL DE REUNION DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE
DE LA FONDATION ILDYS**

Approuvé

DATE DE LA REUNION : 13h59

Mardi 16 décembre 2025 à 14h05 sur le site de Saint Vincent Lannouchen

Collège 1						
Syndicats	Titulaires	Présents	Votants	Suppléants	Présents	Votants
CGT	CREACH Michelle	X	X	LE GALL Elen		
	LAVIEC Jérémy	X	X			
				STEPHAN Elisabeth	X	X
	FLOC'H Marion	X	X			
	CHRISTIEN Chrystelle	X	X	STEPHAN Marion	X	X
	LE GLEAU M.Françoise			ROBIN Nelly	X	X
	CONAN Maggy	X	X	GRONDIN Agnès		
CFDT	RAMBAUD Valérie			LE MOIGNE Michèle		
SUD	BOURVEN Claire	X	X	BIHAN Nicole	X	X

Collège 2						
Syndicats	Titulaires	Présents	Votants	Suppléants	Présents	Votants
CGT	LE SANN Fanny	X	X	BODILIS Sylvie	X	X
				MONFORT Franck	X	X
	HUMILY Manon	X	X	LE ROUX Nolwen	X	X
	KEROUANTON Céline	X	X			
SUD	QUINIOU Stéphanie	X	X	BODENES Sonia		
				LE LANN Philippe		

Collège 3						
Syndicats	Titulaires	Présents	Votants	Suppléants	Présents	Votants
CGT	PHAM Viet Khoi			JACOPIN Christelle		
SUD	COTONNEC Christelle			ROPARS Thomas		

Représentants syndicaux		Présents
CGT	MOAL Kévin	X
CFDT	CASTEL Louis	X
SUD	KERNEUR Yann	X

ELUS CSE QUIMPER		Présents
CFDT	TREGUIER ANNE YVONNE	X
CFDT	BLENO RONAN	X

Assistent à la réunion :

M. Romain ANSQUER, Responsable de site adjoint, Site de Roscoff

Mr Matthieu DOUCHAIN, Directeur d'exploitation des établissements, Pole sanitaire

Mme Julie GAMBRELLE, Directrice administrative et financière

Mr Jonathan JASICA, Directeur du pôle Médico-Social

M. Julien JEGO, Responsable Site de Ty Yann

Mme Clémence KERNEIS, Responsable du pôle Social

Mme Claire MORIN, permanente administrative du CSE

ORDRE DU JOUR
DE LA REUNION MENSUELLE DES MEMBRES DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE
Santé, Sécurité et Conditions de travail
Mardi 16 décembre 2025
Salle des fêtes – Site Saint Vincent Lannouchen

Dossiers transversaux

1. Approbation du procès-verbal du CSE du 25 novembre 2025.
2. Avis sur les modifications du plan de développement des compétences 2025*
3. Avis sur l'accord GEPP 2025-2028.
4. Avis sur l'accord QVCT 2025-2028.
5. Compte-rendu de la CSSCT du 13 novembre 2025.
6. Mouvements des salariés du 4^{ème} trimestre 2025.
7. Avancement des travaux sur les différents sites de la Fondation.
8. Bilan FMD en 2025.
9. Point sur les retraites progressives acceptées en 2025.

Pôle sanitaire

10. EPRD 2026 et PGFP 2027-2030 du pôle sanitaire.
11. Organisation de la gouvernance du pôle sanitaire.
12. Point sur l'absentéisme du service SMR Neurologie en 2025.
13. Livraison du médico bus.
14. Renouvellement du contrat local de santé du pays de Morlaix

Pôle Médico-social

15. Restitution de l'audit de l'ehpad de la Retraite.

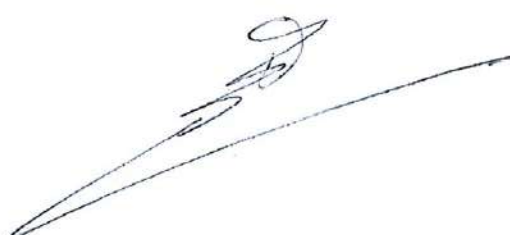
Pôle social

16. Information sur le projet AEMOR/H
17. Avis sur les grilles AEMOR/H
18. Présentation de l'organigramme du PFS
19. Avis sur les grilles horaires AS-PEAD

La Secrétaire du CSE,
M. CREACH



Le Président,
H. BLAIZE

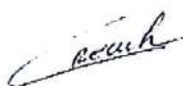


ADDITIF ORDRE DU JOUR
DE LA REUNION MENSUELLE DES MEMBRES DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE
Mardi 16 décembre 2025
Salle des fêtes – Site Saint Vincent Lannouchen

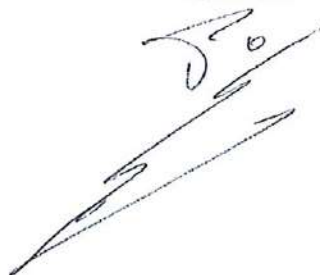
Dossiers transversaux

1. Avis sur le Plan de Développement des Compétences 2026*
2. Information sur l'OPP commandé par la Commission Mixte Paritaire de branche à l'association OETH.

La Secrétaire du CSE,
M. CREACH



Le Président,
H. BLAIZE



* documents joints

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE DE LA FONDATION ILDYS DU 16 DECEMBRE 2025 APPROUVÉ
--

Début de la réunion : 13h59

La présidence de la réunion est assurée par Mme Hélène BLAIZE, Directeur Général, M. Michel MOGAN, Directeur Général délégué aux Parcours de Vie et de Santé et de M. Eric ESNAULT, Directeur des Ressources Humaines.

M. MOGAN informe l'assemblée qu'il effectue aujourd'hui son dernier CSE.

Point 1 : Approbation du procès-verbal du CSE du 25 NOVEMBRE 2025

Mme Michelle CREACH déclare que le procès-verbal n'a pu être finalisé car la priorité a été donnée à l'organisation des cadeaux de Noël des salariés. Elle demande donc un report de l'approbation.

M. MOGAN présente aux élus du CSE M. Jonathan JASICA le nouveau Directeur du pôle Médico-Social.

M. JASICA salue l'assemblée et se présente brièvement : il travaille auprès des personnes âgées depuis une quinzaine d'années environ et c'est avec un certain plaisir qu'il rejoint aujourd'hui la Fondation dont il rejoint les valeurs. Il entame aujourd'hui sa 2^{ème} journée au sein de l'établissement.

**Arrivée à 14h01 de M. Matthieu DOUCHAIN et M. Romain ANSQUER
Départ à 14h03 de M. Jonathan JASICA**

Point 11 : Organisation de la gouvernance du pôle sanitaire

M. DOUCHAIN prend la parole sur ce point. Il déclare qu'une note d'information a été diffusée à ce sujet.

M. COGEN se voit attribuer les missions de M. MOGAN au niveau de la Direction Générale, et M. JEGO devient Directeur adjoint en charge de l'exploitation des établissements sanitaires. M. DOUCHAIN quant à lui reste dans les mêmes champs d'actions qu'habituellement.

Une réflexion sur la redistribution du travail et notamment au niveau de l'encadrement (essentiellement à Roscoff) pour une meilleure équité a été engagée. Un retour vers les mois de janvier / février sera fait au CSE. Réflexion engagée suite aux différents transferts ayant eu lieu et ceux à venir.

M. JEGO relate qu'il a été constaté que certains cadres avaient plus de travail que d'autre en fonction des services attribués. Plusieurs critères ont été pris en compte comme le nombre d'ETP, le nombre de lit et d'entrée dans le service dans l'année. Tout le monde est d'accord sur la répartition des différentes charges. Il y aura donc effectivement une redistribution des cartes mais plutôt en janvier.

Arrivée à 14h10 de Mme Hélène BLAIZE

Mme Michelle CREACH dit que le point a été demandé pour faire le point notamment sur la gouvernance du Village Fratries : Mme POULIQUEN finit sa mission à la fin du mois.

M. JEGO rappelle que le poste qu'occupe Mme POULIQUEN actuellement au Village Fratries est à l'affichage jusqu'au 18/12/2025. Il ne peut donc pas donner plus d'indication dans l'immédiat. Il déclare avoir eu des échanges avec Mme RIETSH et M. VANNEREUX et il est convenu de prolonger leur contrat d'un mois.

Mme Manon HUMILY demande s'il n'y a plus de responsable de site à Brest comme avec Mme RIBEREAU à Roscoff.

M. JEGO répond que Mme RIBEREAU doit revenir et que lui-même reste responsable du site brestois.

M. DOUCHAIN ajoute qu'un point sera refait et précise que Mme RIBEREAU devrait à priori revenir en février.

M. Franck MONFORT constate que cela entraine des modifications : délégation de pouvoir, nouvelles responsabilités, etc. Il ne se rappelle pas avoir vu une communication à ce sujet pourtant cela serait intéressant.

M. ESNAULT affirme que cela a déjà l'objet d'une communication en CSE.

Point 12 : Point sur l'absentéisme du service SMR Neurologie en 2025

M. MOGAN annonce qu'une analyse plus fine du sujet a été réalisée et laisse la parole à M. JEGO.

Absences 2025 - SMR Neuro						
	AS Jour	IDE Jour	AS Nuit	IDE Nuit	ME	Total
Maladie	401	11	677	385	168	1642
Accident du travail/trajet	180	45				225
Temps Thérapeutique	24	47				71
Congés maternité d'adoption et paternité	117		112	419		648
Jour pour enfant malade	9					9
Congés pour événements familiaux	2					2
Absences à qualifier	13		2			15
Absence non autorisée non payée	4					4
Total	750	103	791	804	168	2616
AS Jour :	4 arrêts CDD (dont 2 A) - 4 salariés - Durée moyenne 10 jours					
	12 arrêts CDI (dont 4 A) - 9 salariés - Duré moyenne 60 jours					

IDE Jour :	3 arrêts CDI - 3 salariés - Durée moyenne 19 jours					
AS Nuit :	1 AS en M depuis juin 2023					
	1 AS en M avant maternité : 130 jours + 112					
	1 AS en M : 179 jours					
IDE Nuit :	3 arrêts maladie avant maternité - 3 salariés					

Mme Michelle CREACH aimerait connaître le nombre de journées remplacées sur les 2616.

M. JEGO répond qu'il ne lui est pas possible de répondre à cette question.

Mme Michelle CREACH dit que c'est cela qui était demandé. Combien de journées ont été en sous-effectif avec les HUBLOT et les CDD qui ne viennent pas ?

M. JEGO précise que seul l'absence avec motif médical est présentée mais il est envisageable de reporter le point en janvier où il s'engage à fournir toutes ces informations.

Point 13 : Livraison du médico bus

M. DOUCHAIN déclare que le bus a bien été livré le 25/11/2025 et a démarré son activité le 08/12/2025. Une conférence de presse a eu lieu vendredi dernier en présence de l'ARS, la CPAM, le Conseil Départemental, la Préfecture, la Fondation du Crédit Agricole, etc.

2 médecins du Centre de Santé de St Thegonnec ainsi qu'un médecin salarié (1 jour par semaine) assurent les consultations. Le bus dessert 3 communes : HUELGOAT, SCRIGNAC et BRASPART. Ce projet devrait durer 3 ans et se développera si un renfort en médecin était possible.

Mme Claire BOURVEN demande s'il y a déjà de la demande et M. DOUCHAIN répond que le carnet est déjà rempli. Il ajoute cependant qu'il n'y a pas concurrence avec le médecin déjà présent sur place. Les patients prioritaires sont ceux sans médecin traitant, en ALD et éloignés du soin.

Mme Claire BOURVEN demande qui conduit le camion.

M. DOUCHAIN explique qu'il ne s'agit pas d'un poids lourd et donc tous les salariés peuvent le conduire en sachant que la majorité du temps le camion reste sur place.

Point 14 : Renouvellement du Contrat Local de Santé du pays de Morlaix

M. DOUCHAIN prend la parole à ce sujet. Il rappelle qu'un premier CLS avait été signé en 2020 et il s'agit aujourd'hui de renouveler pour la période 2025-2030. L'ensemble des pôles de la Fondation est concerné.

- Le CLS est un outil de contractualisation régi par le Code de Santé publique qui sert une politique de santé territorialisée, facilitant la mise en œuvre locale cohérente des objectifs de santé publique définis régionalement : concrètement déployer territorialement le Projet Régional de santé par contractualisation avec l'ARS.

- Périmètre : 3 établissements publics de coopération intercommunale (Morlaix Communauté, Haut-Léon Communauté (HLC) et la Communauté de communes du Pays de Landivisiau (CCPL) regroupant 59 communes et 129 938 habitants.

- 1^{er} Contrat Local de Santé (CLS) contractualisé en 2020 avec l'Agence régionale de Santé de Bretagne et les partenaires du territoire dont la Fondation. Le CLS arrivant à son terme en 2025, le Pays de Morlaix souhaite poursuivre cette dynamique partenariale en renouvelant son CLS pour les années 2025 à 2029.
- Tous les Pôles de la Fondation sont concernés par les 9 actions du nouveau CLS (3 actions dans le précédent CLS).

Actions :

- Engager des actions spécifiques sur la santé mentale des jeunes.
- Renforcer le soutien à la parentalité.
- Prendre soin de la nature, pour prendre soin de sa santé.
- Sensibiliser à une alimentation favorable à la santé.
- Favoriser l'activité physique adaptée.
- Faire émerger des dispositifs d'accès aux soins et au dépistage non présents sur le territoire comme des dispositifs d'aller vers.
- Développer la pair-aidance sur le secteur du handicap et du vieillissement et le soutien aux aidants.
- Préserver le capital santé des personnes âgées.
- Favoriser l'attractivité des métiers du sanitaire, médico-social et social.

+ Réduction des comportements à risque

M. DOUCHAIN souligne que la Fondation est quasi présente sur toutes les actions du territoire. Un groupe de travail va être instauré pour un déploiement sur les 5 années ; travail qui portera sur les angles morts.

Départ à 14h28 de M. Romain ANSQUER, M. Matthieu DOUCHAIN et M. Julien JEGO

Point 5 : Compte rendu de la CSSCT du 13 novembre 2025

M. ESNAULT prend la parole sur ce point et énumère les points vus lors de la réunion

1. Compte-rendu de la CSSCT du 11/09/2025
2. Présentation des statistiques des accidents du travail du 3^{ème} trimestre 2025
3. Présentation du guide de prévention
4. Retour sur l'enquête RPS du pôle social
5. Calendrier des CSSCT pour l'année 2026
6. Calendrier des traversées pour l'année 2026
7. Information sur l'orientation des caméras de surveillance (Foyer et parking personnel du site de Lannouchen)
8. Information sur les renouvellements AFGSU
9. Suivi des solutions en lien avec les effectifs vacants au SMR Neurologie du site de Roscoff
10. Point sur les bureaux du service économique (travaux, changement de bureau, isolation phonique)
11. Point sur les effectifs du service de lingerie/déchets en prévision du service supplémentaire sur le site de Roscoff
12. Information sur l'organisation du déménagement du site de Saint Luc
13. Demande de mise en place d'une étude pour le rangement des cartons de protection au sein des EHPAD
14. Demande de révision de l'organisation du parking du site de Ty Yann
15. Point sur les études de postes réalisées en 2025
16. Retour sur les tests effectués pour les chariots chauffants en Pédiatrie sur le site de Roscoff
17. Point sur la mise en place des dispositifs travailleur isolé
18. Actualité des travaux immobiliers, avancement des travaux relatifs aux préconisations de la CSSCT et questions diverses des élus :
 1. SMR Neurologie : installation d'une chambre supplémentaire, changement des fenêtres et installation d'un bloc porte aimanté sur la poste de salle de soins
 2. DATI sur le site de Perharidy
 3. Local CSE du site de Perharidy : fuite d'eau au garage
 4. Eau chaude du gymnase de Roscoff

5. Information sur les lieux des abris fumeurs sur le site de Roscoff
6. Archives du site de Roscoff : date de début des travaux, possibilité d'installer une VMC
7. Diminution du variateur de luminosité au SMR Neurologie et SSNA
8. Faciliter l'ouverture de la porte du bureau du médecin RTO

M. ESNAULT donne la parole à Mme Marion STEPHAN afin que celle-ci ajoute des commentaires sur le déroulement de la réunion.

Mme Marion STEPHAN parle de l'évaluation des risques psychosociaux du pôle social : les actions proposées se portaient sur la question du management. Il est regrettable qu'aucune mention n'ai été faite à ce sujet.

Concernant le point 18. 5 relatif à l'abri fumeur : les membres du CSSCT ont voté contre car la proximité de la pédiatrie posait problème. Un report du point a donc été demandé.

M. MOGAN révèle être en total accord avec cette décision.

Mme Stéphanie QUINIOU déplore n'avoir pas été informée de la réunion pour le choix de l'endroit.

Mme Marion STEPHAN souligne que les points de la réunion de novembre du CSSCT ne sont pas visibles sur l'intranet.

M. ESNAULT demande si le livret « prévention et sécurité » à destination des salariés est un outil intéressant pour les élus et Mme Marion STEPHAN répond que cela doit être le cas mais il n'a pas été transmis par mail comme cela avait été demandé.

M. ESNAULT dit que cela sera fait et demande à avoir des retours pour y apporter d'éventuelles améliorations.

Point 3 : Avis sur l'accord GEPP 2025-2028

M. ESNAULT soumet le contenu de l'accord :

SOMMAIRE

ARTICLE 1 – CHAMP D'APPLICATION

ARTICLE 2 – DUREE – REVISION – DENONCIATION

ARTICLE 3 - DÉTERMINATION DES ÉCARTS EN QUALIFICATION ET IDENTIFICATION DES MÉTIERS SENSIBLES

3-1 Les orientations stratégiques de la Fondation ILDYS

3-2 Compétences nécessaires au regard des orientations stratégiques des pôles de la Fondation

3-3 La détermination des "emplois sensibles"

ARTICLE 4 – FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES POUR RESORBER LES ECARTS ENTRE LES BESOINS ET LES RESSOURCES HUMAINES PREVISIONNELLES

4.1 Dispositifs de formation continue à l'initiative du salarié

4.1.1 Le Compte Personnel de Formation (CPF)

4.1.2 Le Projet de Transition Professionnelle (PTP)

4.1.3 La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

4.1.4 Le Bilan de Compétences (BC)

4.1.5 Le Conseil en Évolution Professionnelle (CEP)

4.2 Dispositifs de formation continue à l'initiative de l'employeur

4.3 Information sur la gestion des parcours professionnels

ARTICLE 5 – LES OUTILS D'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL DES SALARIES TOUT AU LONG DE LEUR PARCOURS PROFESSIONNEL

- 5.1 Développer la pratique des entretiens
 - 5.1.1 Salariés concernés
 - 5.1.2 Périodicité de l'entretien
 - 5.1.3 Conditions d'organisation des entretiens
 - 5.1.4 Bilan des entretiens
 - 5.1.5 Dispositions en faveur des salariés en forfait jour
- 5.2 L'entretien de fin de carrière
- 5.3 Favoriser la mobilité professionnelle
 - 5.3.1 La cartographie des métiers et des aires de mobilité
 - 5.3.2 La communication des besoins et des offres d'emplois au sein de la Fondation
 - 5.3.3 La mobilité horizontale
 - 5.3.4 La mobilité verticale
 - 5.3.5 La mobilité externe
 - 5.3.6 Accompagner les mobilités professionnelles imposées

Accord d'entreprise établi pour la période 2025-2028 où la santé et la sécurité au travail ont été favorisés ainsi que le développement des compétences.

L'ensemble des organisations syndicales sont signataires.

Mme Michelle CREACH déclare pour la CGT qu'elle se satisfait des négociations et espère que tout pourra se mettre en place jusqu'en 2028. Il sera demandé un suivi à 1 an.

M. ESNAULT approuve. Il sera pris en compte les demandes syndicales. L'accord est le fruit d'une réflexion collective.

Mme Claire BOURVEN souhaite attendre le point sur l'accord QVT pour s'exprimer.

M. Ronan BLENO déclare pour la CFDT qu'elle a signé car ses demandes ont été prises en compte. Il s'agit d'un bon point de départ mais le travail continu.

M. ESNAULT confirme, cela sera ajusté.

Un Avis sur cet accord est demandé au CSE :

POUR : 15

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Le CSE émet un avis favorable à l'unanimité.

Point 4 : Avis sur l'accord QVCT 2025-2028

M. ESNAULT poursuit à ce sujet.

SOMMAIRE

ARTICLE 1 – CHAMP D'APPLICATION

ARTICLE 2 – DUREE— REVISION—DENONCIATION

ARTICLE 3 – SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

- 3.1 Réduction des risques physiques et psychologiques
 - 3.1.1 Prévention des risques professionnels
 - 3.1.2. Prévention des risques liés à l'agressivité des populations accueillis
 - 3.1.3. Dispositifs d'accompagnement et d'écoute
- 3.2 Lutte contre les accidents du travail et les maladies professionnelles
 - 3.2.1 Investissements techniques
 - 3.2.2 Formation et information continue
- 3.3 Prise en compte des besoins de santé et d'accompagnement individuel
 - 3.3.1 Soutien en cas d'arrêt maladie et accompagnement spécifique
 - 3.3.2 Accompagnement des salariés seniors et anticipation des fins de carrière
- 3.4 Gestion des situations critiques : mise en place d'un « arbre décisionnel »

ARTICLE 4 – ORGANISATION ET CONTENU DU TRAVAIL

- 4.1 Aménagement du temps de travail
- 4.2 Télétravail et autonomie
- 4.3 Travail en équipe et coopération
- 4.4 Responsabilisation et équité organisationnelle
- 4.5 Poursuite de la réflexion sur la semaine de 4 jours
- 4.6 Déploiement de projets innovants : les équipes autonomes
- 4.8 Accompagnement et organisation des temps de travail
- 4.9 Mobilité interne et non-discrimination

ARTICLE 5 – DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

- 5.1 Accès à la formation et à la professionnalisation
- 5.2 Entretiens professionnels et accompagnement des parcours
- 5.3 Mobilité interne et passerelles entre métiers
- 5.4 Reconnaissance des compétences et valorisation des parcours

ARTICLE 6 – ÉGALITE PROFESSIONNELLE

- 6.1 Accord d'entreprise relatif à l'égalité professionnelle
- 6.2 Lutte contre les discriminations et promotion de l'égalité
- 6.3 Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- 6.4 Soutien à la parentalité et aux aidants
- 6.5 Initiatives pour renforcer la cohésion et l'inclusion
- 6.6 Dialogue social et suivi de l'égalité professionnelle

ARTICLE 7 – DIALOGUE SOCIAL ET PROFESSIONNEL

- 7.1 Instances et dispositifs de dialogue social
- 7.2 Transparence et communication
- 7.3 Dialogue de proximité et intégration
- 7.4 Formation des managers et des représentants du personnel
- 7.5 Participation, co-construction et enquêtes
- 7.6 Gestion des conflits et prévention des risques relationnels

ARTICLE 8. LES ACTIONS SPECIFIQUES En FAVEUR DE LA QUALITE DE VIE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

M. ESNAULT précise là aussi que les organisations syndicales sont toutes signataires.

Arrivée à 14h42 de Mme Julie GAMBRELLE

Mme Claire BOURVEN déclare pour le syndicat SUD être signataire des 2 accords précédemment cités mais éprouve quelques regrets sur une certaine frilosité de la Direction vis-à-vis des 10 prises en charge de retraite progressive sur les 3 années à venir. Elle estime cela insuffisant.

M. Ronan BLENO demande quant à lui plus de détails sur le compte épargne temps. Va-t-il y avoir concrétisation ?

Pour M. ESNAULT cela doit faire l'objet d'échanges en NAO et en réunion syndicale (calendrier à venir).

Un avis est demandé pour cet accord :

POUR : 17

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Le CSE émet un avis favorable à l'unanimité.

M. MOGAN remercie et félicite tout le monde pour le travail réalisé.

Point 10 : EPRD 2026 et PGFP 2027-2030 du pole sanitaire

Mme GAMBRELLE est invitée à prendre la parole à ce sujet

1) EPRD

Evolution de l'activité :

	EPRD 2025	EPRD 2026	Ecart J	Ecart %
SSR HC	83 830	87 752	3 922	4,68%
SSR HTP	41 048	43 835	2 787	6,79%
MCO médecine	2 500	2 570	70	2,80%
MCO dialyse	5 300	5 300	0	0,00%
TOTAL	132 678	139 457	6 779	5,11%
	Anticipé 2024	EPRD 2025	Ecart J	Ecart %
Centres de santé	24 139	26 354	2 215	9,18%

En 2026, la Fondation prévoit une hausse de 5,4% de son activité SMR par rapport à l'EPRD 2025 avec une évolution de +6 % sur le SMR de Roscoff et +4,6 % sur le site de Brest (*hausse raisonnée*).

Le secteur MCO est stable + 0,9 %.

L'activité 2026 des centres de santé progresse de 9,2 % avec la montée en charge du site de Morlaix, le développement sur site de Roscoff (dentaire) et le Médico bus sur le site de Saint-Thégonnec.

Evolution de l'activité par site :

- Roscoff :

Unités Fonctionnelles	Mode PEC	reel au 31/12/2024 (1)	2025	2026	Variations	
			EPRD (2)	EPRD (3)	var. (3-2)	var. (3-1)
SMR locomoteur	HC	7 358	8 030	8 030	0	672
	HTP	9 239	9 050	9 300	250	61
SMR polyvalent loco-neuro	HC	0	0	3 200	3 200	3 200
SMR neurologie	HC	13 493	13 870	13 870	0	377
	HTP	4 221	4 200	4 200	0	-21
SMR cardio-vasculaire	HC	5 477	5 800	5 500	-300	23
	HTP	4 023	3 850	4 200	350	177
SMR enfants adolescents	Neuro et loco HC	1 483	1 825	1 825	0	342
	Neuro et loco HTP	1 675	2 100	2 100	0	425
	Respi HC	59	450	450	0	391
	Respi HTP	162	100	100	0	-62
	Phobies scolaires	0	365	365	0	365
	Nutrition HTP	0	100	100	0	100
	Nutrition HC	2 576	2 900	2 900	0	324
SMR nutrition et respiratoire	HC	11 221	11 500	11 500	0	279
	HTP	946	800	850	50	-96
Hôpital de jour SMR	HTP	612	500	500	0	-112
SMR gériatrie	HC	1 431	4 200	4 800	600	3 369
TOTAL	HC	43 098	48 940	52 440	3 500	9 342
	HTP	20 878	20 700	21 350	650	472
TOTAL sites de Roscoff		63 976	69 640	73 790	4 150	9 814

- Brest :

Unités Fonctionnelles	Mode PEC	reel au 31/12/2024 (1)	2025	2026	Variations	
			EPRD (2)	EPRD (3)	var. (3-2)	var. (3-1)
SMR polyvalent onco gériatrique	HC	18 514	19 178	19 600	422	1 086
	HTP	5 158	4 963	5 000	37	-158
SMR enfance famille	HC	3 754	4 000	4 000	0	246
	HTP	8 063	8 000	8 700	700	637
SMR addictologie	HC	11 079	11 712	11 712	0	633
	HTPJ	46	1 000	1 500	500	1 454
	HTPN	377	385	385	0	8
SMR cardio-vasculaire	HTP	5 960	6 000	6 900	900	940
TOTAL	HC	33 347	34 890	35 312	422	1 965
	HTP	19 604	20 348	22 485	2 137	2 881
TOTAL site de Ty Yann		52 951	55 238	57 797	2 559	4 846

- Total général :

TOTAL GENERAL SMR		116 927	124 878	131 587	6 709	14 660
dont HC		76 445	83 830	87 752	3 922	11 307
dont HTP		40 482	41 048	43 835	2 787	3 353
Médecine	HC	1 209	1 000	1 020	20	-189
	HJ	1 591	1 500	1 550	50	-41
Hémodialyse	Séances	5 785	5 300	5 300	0	-485
TOTAL MEDECINE		8 585	7 800	7 870	70	-715
Centres de santé (Roscoff, St Thégonnec, Morlaix)		18 596	24 139	26 354	2 215	7 758

L'EPRD 2026 est fondé sur :

- Le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) 2025 qui prévoit une augmentation de l'Objectif national de dépenses d'assurance maladie (ONDAM) de 2.4%.
- Une évolution tarifaire très prudente compte tenu des contraintes budgétaires du Projet de Loi et Finance.
- Les prévisions d'activités décrites ci-dessus.
- La mise à jour du Plan Pluriannuel d'Investissement dans le cadre de l'élaboration du Plan Global de financement Pluriannuel et ses impacts liés aux surcoûts des travaux.
- Les anticipations de développement d'activités et des mesures salariales.

L'inscription en produits attendus non notifiés de 807 K€ pour compenser la mise en œuvre de la baisse de 50 % de la dotation SMR.

L'EPRD est présenté en insuffisance de 300 K€

	PREVISIONS 2026		
	CHARGES	PRODUITS	
Titre 1 - Charges de personnel	44 102 000,00	50 513 000,00	Titre 1 - Produits versés par l'assurance maladie
Titre 2 - Charges à caractère médical	5 072 000,00	4 100 000,00	Titre 2 - Autres produits de l'activité hospitalière
Titre 3 - Charges à caractère hôtelier & général	11 173 000,00	9 466 000,00	Titre 3 - Autres produits
Titre 4 - Charges d'amortissements, de provisions et dépréciation, financières et exceptionnelles	4 132 000,00		
TOTAL DES CHARGES	64 479 000,00	64 179 000,00	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT PREVISIONNEL (EXCEDENT)	0,00	300 000,00	RESULTAT PREVISIONNEL (DEFICIT)
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	64 479 000,00	64 479 000,00	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

Recettes :

Produits	Anticipé 2025 (A)	EPRD 2026 (B)	Ecart
			B-A
Titre I : produits de l'assurance maladie	49 550	50 613	1 063
Titre II : Autres produits de l'activité hospitalière	4 010	4 100	90
Titre III : Autres produits et reprises de provisions	9 390	9 466	76
TOTAL	62 950	64 179	1 229

Dépenses :

Dépenses	Anticipé 2025 (A)	EPRD 2026 (B)	Ecart
			B-A
Titre I : charges de personnel	43 500	44 102	602
Titre II : charges à caractère médical	4 793	5 072	280
Titre III : charges à caractère général & hôtelier	10 804	11 173	369
Titre IV : charges d'amortissements, de provisions et dépréciations, financières et exceptionnelles	3 854	4 132	278
TOTAL	62 950	64 479	1 529

2) PGFP

Le niveau atteint 17.450 € au PGFP sur les années 2026-2030 et les opérations majeures (12.600K€) portent principalement sur :

- Aménagement de l'activité SMR gériatrie sur Landivisiau : 3.300 K€,
- Création d'un centre de santé : 2.500 K€,
- Rapatriement de l'activité de SMR cardiovasculaire sur le site de Perharidy : 2.000K€,
- Balnéothérapie et agencements : 2.000 K€,
- Transition énergétique, mises aux normes, PSE, réseau de chaleur : 1.160 K€,
- Travaux sur les différents bâtiments des sites : 2.090 K€,
- Investissements de renouvellement courant, informatique et financiers : 4.400 K€.

Inscription au PGFP d'un emprunt de 4.060 K€ à souscrire.

En K€	Anticipé 2025	2026	2027	2028	2029	2030
Résultats	0	-300	-198	-112	-277	17
CAF	1 420	1 519	2 133	2 146	2 257	2 222
Var. sur FR	-9 430	-5 022	-3 254	510	618	582
FRNG	5 733	711	-2 543	-2 033	-1 415	-833
Trésorerie	15 399	10 378	7 124	7 633	8 252	8 834

- **Capacité d'autofinancement** : Elle permet de couvrir les remboursements de la dette et les renouvellements d'investissements courants.
- **Fonds de roulement et trésorerie** : le fonds de roulement net global et la trésorerie sont impactés par la hausse du coût des projets immobiliers ainsi que ses développements d'activités dont les financements restent à fiabiliser.

Mme Stéphanie QUINIOU s'interroge : il y aura ouverture d'un nouveau centre de santé ?

Mme GAMBRELLE explique qu'il s'agira d'aménagements du site de St Luc.

Mme Claire BOURVEN demande des précisions.

Mme La Présidente prend la parole et explique qu'il y a depuis plusieurs mois une réflexion sur l'arrêt des activités du site de St Luc lors du transfert des activités de réadaptation cardiovasculaires sur Perharidy. Cet arrêt s'est vu décalé en raison du maintien des activités du SMR Gériatrique sur le site de la Maison Saint Luc en attendant son transfert sur le site de Landivisiau. La Fondation s'interroge sur la vente ou la location du site de la Maison Saint Luc. Cela va nécessiter des solutions pour relocaliser le centre de santé.

Mme GAMBRELLE rappelle qu'il faut être prudent de par les contraintes et il ne s'agit ici que d'une projection. Le point fort de la Fondation sera par la suite le SMR Gériatrique sur Saint Vincent Lannouchen et la capacité de remboursement est de 30 %.

Ratio :

Endettement	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ratio d'indépendance financière	21,88%	29,67%	28,86%	27,86%	26,69%	25,43%
<i>Rapport entre les dettes à moyen & long terme et les capitaux permanents</i> <i>Mesure le poids de l'endettement dans l'ensemble des capitaux permanents.</i> <i>Ce ratio est dénommé "indépendance financière" mais il mesure en fait le taux de dépendance financière.</i>						
Taux d'endettement (dette/total des produits)	12,40%	17,53%	16,23%	15,13%	13,95%	12,76%
Durée apparente de la dette	5,50	7,41	4,94	4,58	4,04	3,79
<i>Rapporte le total de l'encours de la dette à la CAF.</i>						
Capacité de remboursement des emprunts	25,97%	26,43%	26,43%	26,71%	26,95%	27,57%
<i>Mesure la part des amortissements, partie la plus importante de l'autofinancement absorbée par le remboursement en capital de la dette.</i> <i>Plus cette part est élevée, moins l'établissement dispose d'autofinancement net réel à consacrer au renouvellement de ses immobilisations.</i>						
Marge brute (en K€)	1 464	1 628	2 356	2 356	2 452	2 404
Taux de marge brute	2,42%	2,63%	3,72%	3,72%	3,84%	3,73%

Baisse du ratio de dépendance financière et baisse du pic en 2026.

3) Conclusion

La réalisation de l'EPRD et du PGFP demeure un exercice complexe en raison de toutes les incertitudes qui s'imposent aux établissements :

- Les projets architecturaux ambitieux et nécessaires lancés par la Fondation pour adapter l'offre à l'évolution du besoin de soin de la population dans un contexte budgétaire flou et contraint et des délais de mise en œuvre incertains.
- La nécessité de maintenir un financement de 1.614K€ en lieu et place de la dotation de transition SMR pour assurer son équilibre budgétaire.
- Un niveau d'activité ambitieux au regard de la pyramide des âges du temps médical.

M. MONFORT souhaite revenir sur le tableau de la trésorerie. Il s'agit de l'ensemble de la Fondation ou juste le pôle sanitaire.

Mme GAMBRELLE précise qu'ici on parle du sanitaire.

M. MONFORT demande alors si les 3 mois de salaire sont assurés par la trésorerie et Mme GAMBRELLE rassure en précisant que c'est le cas et rappelle que l'EPRD ne passerait pas sinon et il y aurait un décaissement. Le ratio vaut d'ailleurs pour l'ensemble des fournisseurs et des salariés.

Mme La Présidente se rappelle avoir lu un commentaire dans le « P'tit journal » édité par la CGT : il y est fait mention de 3 M€ de déficit hors il s'agit d'1,6 M€ à compter de 2028.

M. MONFORT explique qu'il s'agit du total.

Pour Mme La Présidente il est important de garder en tête que la mise en œuvre complète de la réforme de financement se fera en 2028 avec un déficit 1.6 M€ chaque année.

Il s'agit ici d'un budget prévisionnel et si la Fondation n'obtient pas les crédits non reconductibles de 800 000 € pour couvrir la mise en œuvre partielle de la réforme de financement, le résultat ne sera pas de - 300 K€ mais atteindra un déficit de 1.1 M€. C'est un combat de tous les jours.

M. MONFORT demande s'il s'agit toujours de la pédiatrie.

Mme La Présidente confirme. Le résultat déficitaire est lié essentiellement à l'activité de SMR pédiatrique qui est mal captée par la réforme du financement. Elle rappelle que la réforme du financement se met en œuvre progressivement avec l'extinction progressive du coefficient de transition qui nous permet de limiter les impacts négatifs en 2026 et 2027.

M. MONFORT demande s'il n'y avait pas eu l'espoir d'obtenir 800 000 €, y aurait-il eu la création du nouvel SMR ?

Mme La Présidente indique qu'elle met tout en œuvre pour obtenir cette compensation.

M. Franck MONFORT demande si le service était indépendant, resterait-il toujours déficitaire ? Il donne l'exemple du CHPM qui a extrait son EHPAD pour en faire un établissement indépendant.

Mme La Présidente explique qu'il y a 2 batailles à mener : avec l'ARS et le ministère et une bataille interne avec l'activité à développer.

Nous arriverons de toute façon à l'unification des 2 services de pédiatrie des 2 sites à terme.

M. MONFORT demande si cela arrivera plus rapidement si on ne trouve pas 800 000€.

Mme La Présidente confirme.

M. Franck MONFORT parle de l'actualité qui est grave mais n'y a-t'il pas une dramatisation de la Fondation ? A quel moment le plan « ORSEC » ?

Mme La Présidente relate que la Fondation a pu compter sur le soutien de Kerpape et Beaulieu et cela a mis en évidence des conditions de réussite. Tout le monde est dans la même position (FHP, FEHAP, etc...) malgré une inquiétude partagée sur la probable disparition de l'ARS mais un RDV a été demandé

avec Kerpape auprès de la nouvelle directrice de l'ARS. Elle indique que le plan « ORSEC » sera déclenché si aucune solution n'aboutit.

Mme Michelle CREACH se dit satisfaite qu'il y ait eu une présentation dans un premier temps et un avis demandé le mois prochain, cela permet de mieux étudier les documents qui seront mis à disposition des élus sur l'intranet.

Départ à 15h20 de Mme Julie GAMBRELLE

Point 6 : Mouvements des salariés du 4^{ème} trimestre 2025

M. ESNAULT présente les statistiques.

Nombre de départs CDI par motif du 4^{ème} trimestre 2025 :

	Fin de période d'essai	Départ retraite salarié	Rupture conventionnelle	Démission	Licenciements	Total général
EHPAD KERAUDREN				2		2
EHPAD LA RETRAITE			1	1	2	4
EHPAD LA SOURCE		2			1	3
EHPAD LANNOUCHEN		1		1	1	3
SITE PERHARIDY		1		4		5
SITE TY YANN				1	1	2
SOCIAL	1		1	3		5
Total	1	4	2	12	5	24

En 2025, il y a eu au total 123 départs pour divers motifs et 179 recrutements.

L'assemblée n'ayant pas de commentaire, M. ESNAULT poursuit avec le point suivant.

Point 9 : Point sur les retraites progressives acceptées en 2025

M. ESNAULT poursuit donc à ce sujet et présente le tableau récapitulatif.

Etablissements	Nombre de départ en retraite progressive en 2025	Nombre de départ en retraite progressive en 2026 (ayant fait sa demande en 2025)
FONDATION IDLYS - EHPAD LA SOURCE	1	
FONDATION IDLYS - EHPAD LANNOUCHEN	2	3
FONDATION ILDYS - SAMSAH	1	1
FONDATION ILDYS - SESSAD	1	
FONDATION ILDYS - SITE DE TY YANN	2	3
FONDATION ILDYS - SITE PERHARIDY	7	16
FONDATION ILDYS - SOCIAL	1	
FONDATION ILDYS - SITE DE ST LUC		1
Total général	14	24

Il y a aujourd'hui plus de demandes car les conditions ont été modifiées : être âgé de 60 ans et avoir cotisé 150 trimestres.

Mme Claire BOURVEN s'interroge : comment cela va se faire en 2026 au vu du nombre de demande.

M. ESNAULT précise qu'il n'y a pas de refus des demandes aujourd'hui.

Arrivée à 15h25 de Mme Clémence KERNEIS

Mme Claire BOURVEN demande si tous les salariés ayant fait une demande ont eu leur réponse.

M. ESNAULT explique qu'il était dans l'attente de la signature aujourd'hui des 2 accords (GEPP + QVCT) avant de le faire.

Point 16 : Information sur le projet AEMOR/H

Mme KERNEIS fait le point sur la situation. Elle donne aujourd'hui des nouvelles sur le déroulé du calendrier : il y a eu la semaine dernière une présentation du projet et une réponse est attendue avant les vacances de Noël.

Les points forts de la Fondation sont la connaissance du territoire et le partenariat avec Don Bosco. Nous restons en concurrence malgré tout avec Don Bosco, la Fondation Massé Trevidy, les établissements historiques du Sud Finistère et semble-t-il un autre opérateur extérieur.

Mme Michelle CREACH croit se rappeler que la réponse devait être faite la semaine dernière ce que confirme Mme KERNEIS : elle a relancé hier et c'est la réponse qui lui a été donnée.

Mme Michelle CREACH demande alors pourquoi les grilles sont soumises à avis aujourd'hui.

Pour Mme KERNEIS cela va permettre de prouver que la Fondation est capable d'assumer l'appel à projet et d'anticiper les mesures.

M. MOGAN intervient et dit qu'il y a eu beaucoup de discussion en amont. La Fondation répond au cahier des charges, il serait donc étonnant de ne pas être retenu.

Point 17 : Avis sur les grilles AEMOR/H

Mme KERNEIS présente les grilles :

5 JOURS	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
A = 35h	14-19	9-12/14-19	R	9-13/14-17	14-21	9-17
B = 35h	R	9-12/14-17	9-13 14-21	9-13/14-19	9-18	R
C = 35h	9-12/14-19	9-13/14-19	9-12/14-19	9-13/14-16	9-13	R
D = 35h	9-12 /14-21	14-19	9-16	9-13 14-19	9-13	R
E = 35h	9-13	14-21	10-19	9-13/14-18	9-13/ 14-17	R

4 JOURS	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
A=33h	9-13/14-19	R	R	9-13/14-19	14-21	9-17
B=35h	R	9-13/14-17	11-21	9-13/14-19	9-13/14-19	R
C=36h	9-13/ 14-19	9-13/14-19	9-18	9-13/14-19	R	R
D=35h	9-13/ 14-21	10-13/14-19	9-16	9-13/14-19	R	R
E = 36h	R	9-13/14-21	9-13/14-19	9-13/14-19	9-16	R

3 documents sont présentés avec des grilles identiques mais les documents sont signés par corps de métiers.

Pour Mme Michelle CREACH il est compliqué de comprendre ces grilles car il n'y a pas d'explication. De plus les horaires sont certes visibles mais le roulement n'est pas visible.

Mme KERNEIS explique que le choix est donné aux salariés entre la semaine à 4 jours ou la semaine à 5 jours. Ces grilles permettent au service de fermer à 21H du lundi au vendredi, ce qui permet la continuité du service. Chaque salarié sera de fermeture une fois par semaine.

Mme Chrystelle CHRISTIEN remarque pourtant que l'heure de fermeture le jeudi est de 19H.

Mme KERNEIS explique que l'horaire du jeudi sera assuré par un TISF et un éducateur spécialisé. Elle soumet les dernières grilles :

Semaine A :

Lundi	14h-19h
Mardi	10h-18h
Mercredi	R
Jeudi	9h-13h/14h-21h
Vendredi	10h-13h/14h-16h
Samedi	10h-17h

Semaine B :

Lundi	R
Mardi	9H-13H/14H-18H
Mercredi	10H-19H
Jeudi	9h-13h/14h-21h
Vendredi	10h-13h/14h-17h
Samedi	R

M. MOGAN indique que les grilles sont une réponse au cahier des charges. Les repos de roulement sont présents et les accords d'entreprise respectés. Tous les salariés y sont favorables.

Un avis est demandé au CSE :

Mme Michelle CREACH demande un vote pour chaque intitulé de poste :

*Moniteurs éducateurs :

POUR : 14 ABSTENTION : 3 CONTRE : 0

Le CSE émet un avis favorable à la majorité.

*Educateurs spécialisés :

POUR : 14 ABSTENTION : 3 CONTRE : 0

Le CSE émet un avis favorable à la majorité.

*TISE :

POUR : 14 ABSTENTION : 3 CONTRE : 0

Le CSE émet un avis favorable à la majorité.

Point 19 : Avis sur les grilles horaires AS-PEAD

Mme KERNEIS projette les grilles des assistants sociaux du service. Les grilles ont été établies pour un travail en complémentarité.

5 JOURS	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SEMAINE 1
A	R	9h-12h30 / 13h30-19h	R	9h-13h/14h-17h	R	
B	R	R	9h - 12h30 / 13h30 - 17h	9h-13h/14h-18h	R	

5 JOURS	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SEMAINE 2
A	R	9h-12h30 / 13h30-19h	R	9h-13h/14h-17h	R	
B	R	R	9h - 12h30 / 13h30 - 17h	9h-13h/14h-18h	R	

5 JOURS	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SEMAINE 3
A	R	9h-12h30 / 13h30-19h	R	9h-13h/14h-17h	R	
B	R	R	9h - 12h30 / 13h30 - 17h	9h-13h/14h-18h	R	

5 JOURS	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SEMAINE 4
A	R	14h -19h	9h - 12h30 / 13h30 - 17h	9h -13h	R	
B	R	R	9h - 12h30 / 13h30 - 17h	9h-13h/14h-18h	R	

5 JOURS	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SEMAINE 5
A	R	9h-12h30 / 13h30-19h	R	9h-13h/14h-17h	R	
B	R	R	9h - 12h30 / 13h30 - 17h	9h-13h/14h-18h	R	

Un avis est demandé au CSE :

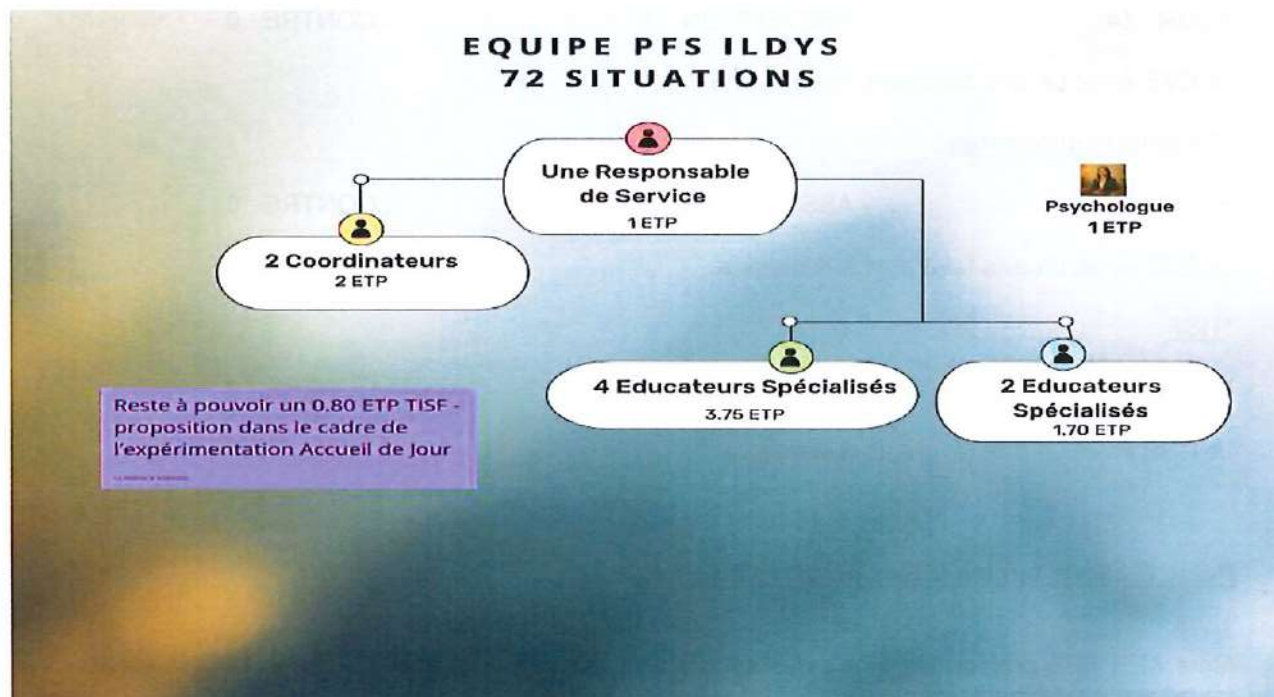
POUR : 14 ABSTENTION : 3 CONTRE : 0

Le CSE émet un avis favorable à la majorité.

Mme Claire BOURVEN explique l'abstention du syndicat SUD à l'ensemble des grilles présentées car les avis favorables ou défavorables des salariés n'apparaissent pas sur les grilles. Les élus ne peuvent pas donner un avis sans cette indication.

Point 18 : Présentation de l'organigramme du PFS

M. KERNEIS prend la parole à ce sujet et présente l'organigramme :



Il a été constaté la nécessité de créer un second poste de coordinateur de service au vu de la charge de travail du au nombre important et de la complexité des prises en charge. Cela va permettre une lecture plus facilitante. Le service était déficitaire sur cet exercice-là.

Cela a amené une réflexion sur le métier et un rééquilibrage de la charge de travail afin d'avancer différemment. Mme KERNEIS rappelle que c'est une expérimentation et que ce n'est pas encore acté.

Mme Claire BOURVEN demande quelle est la formation initiale des salariés.

Mme KERNEIS répond Educateur spécialisé.

Mme Claire BOURVEN demande s'il y a un coordinateur par site ce que confirme Mme KERNEIS.

M. Franck MONFORT demande ce que devient le poste de Thomas et Mme KERNEIS répond qu'il est soumis à candidature.

M. Franck MONFORT demande alors d'où vient le poste de TISF.

Mme KERNEIS indique qu'il s'agit d'une nécessité au vu du nombre d'enfants pris en charge.

M. Franck MONFORT relate savoir que des personnes sans qualification vont postuler et demande si des formations internes peuvent être mises en place. Il prend également l'exemple d'une salariée du PFGP en VAE éducateur spécialisé actuellement et qui pourrait éventuellement faire un essai sur ce poste dans le cadre de cette expérimentation.

Mme KERNEIS répond que cela se discute car cela pourrait effectivement apporter une plus-value sur ce poste.

M. MOGAN confirme que cela s'est fait par le passé de favoriser les formations des salariés en interne. Le rééquilibrage du PFS de SLV et Brest va permettre un peu de répit pour les assistants familiaux. Peut-être y aura-t-il moins de demandes de relais que maintenant.

Départ à 16H01 de Mme Clémence KERNEIS

Point 8 : Bilan FMD 2025

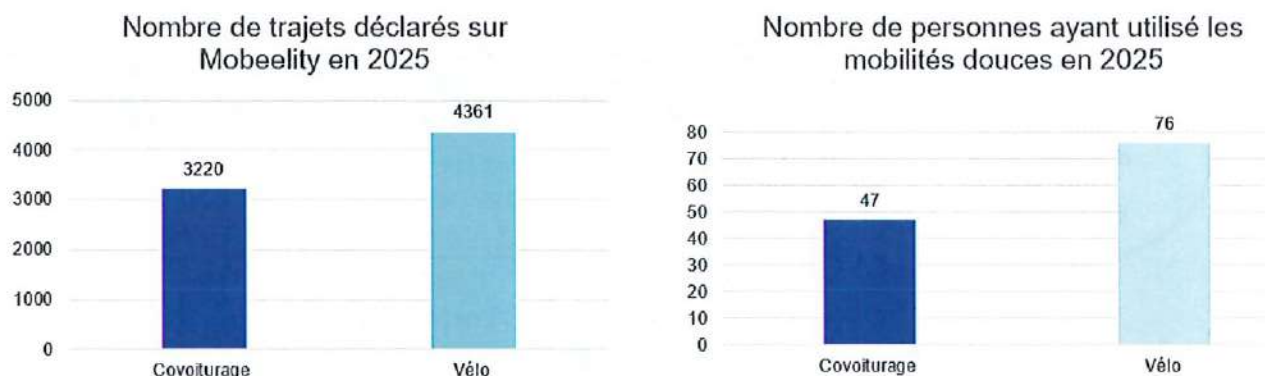
M. ESNAULT fait le point à ce sujet.

Pour déterminer le pourcentage de trajets effectué en mobilité douce, nous avons comparé le nombre de trajets déclarés dans Mobeelity avec le nombre de jours travaillés des personnes.

Les données présentées seront consolidées en Janvier 2026.

A ce jour :

- **54 personnes** bénéficieront de la prime FMD pour l'année 2025 (62 personnes en 2024)
- **109 personnes** ont utilisé Mobeelity en 2025 (72 en 2024).



Globalement moins de salariés bénéficiaires. Nous allons prévoir de nouvelles visioconférences et une communication par mode opératoire.

Mme Claire BOURVEN se dit interloquée par les chiffres : seulement 54 personnes sur les 109 vont valider leurs trajets ?

M. ESNAULT confirme et s'engage à continuer la communication à ce sujet.

Point 7 : Avancement des travaux sur les différents sites de la Fondation

Le point est reporté au mois de Janvier.

Additif 1 : Avis sur le Plan de Développement des Compétences 2026

M. ESNAULT prend la parole à ce sujet. Il s'agit d'un plan ambitieux qui concerne tous les pôles de la Fondation.

Les grandes étapes de l'élaboration du Plan de Développement des Compétences 2026 :

- 1) Recueil des orientations institutionnelles et des actions spécifiques par secteur et par service (Janvier 2025) ;
- 2) Diffusion de la lettre de cadrage présentant les orientations institutionnelles transversales et par pôles ainsi que les actions spécifiques à prioriser lors des entretiens (NI 25.67 du 31/03/2025).
- 3) Réalisation des entretiens professionnels en recensant les besoins de formation (du 01/05/2025 au 12/09/2025).
- 4) Pré-chiffrage du Plan de Développement des Compétences 2026 (30/09/2025) : **1 M€ au total, ceci est satisfaisant.**
- 5) Priorisation par les pôles au regard du budget (Octobre - Novembre).
- 6) Présentation en commission formation des Plans de Développement des Compétences Prévisionnels 2026 (09/12/2025) : la commission a réuni tous les besoins identifiés lors des entretiens professionnels.

Mme Michelle CREACH rappelle qu'il a été demandé en commission formation l'ajout de la formation « Prévention des risques routiers » à tous les pôles et non à quelques-uns.

- 7) Validation des Plans de Développement des Compétences 2026 (Décembre).

Rappel modalités de financement du PDC :

	Taux	Montant
La contribution légale (versée à l'URSSAF)	1%	466 310,31 €
La contribution conventionnelle mutualisée	0,3465% (taux conventionnel)	161 576,52 €
	0,0035% (financement des instances paritaires)	1 632,06 €
	0,65% (investissement formation obligatoire)	284 915,60 €
La contribution volontaire	0,2%	87 666,34 €

CIFA 2025 estimé déduction faite des frais de services : 372 582€

Budget PDC 2026 :

Plan de développements des compétences 2026 - REPARTITION BUDGET PAR POLE - Contribution OPCO Santé 2,20 %							
POLES	BUDGET PREVISIONNEL 2026 (CIFA estimatif)	TOTAL FORMATIONS PRIORITES 1	PART FORMATIONS QUALifiantES	DONT TOTAL FORMATIONS SUR BUDGET CIFA 2026	DONT TOTAL FORMATIONS SUR BUDGET SPECIFIQUES (CNR,...)	DONT TOTAL FORMATIONS SUR BUDGET SPECIFIQUES (FMB,...) sous réserve	SUR-CHIFFRAGE PDC 2026 (DEPASSEMENT CIFA)
SANITAIRE	172 717 €	302 360 €	57 067 €	187 256 €		115 073 €	14 915 €
RESSOURCES	52 200 €	74 995 €	5 000 €	52 236 €		22 759 €	36 €
SOCIAL	47 194 €	76 947 €	2 721 €	47 260 €		29 687 €	66 €
MEDICO SOCIAL	100 471 €	562 179 €	422 531 €	102 320 €	422 561 €	37 328 €	1 849 €
TRANSVERSAL		32 425 €	- €	30 955 €		1 470 €	30 955 €
TOTAL	372 582 €	1 048 906 €	487 319 €	420 027 €	422 561 €	206 317 €	47 821 €

PDC 2026 par pôle :

	Pôle Sanitaire		Pôle Médico-Social		Pôle Ressources	
	Nombre actions	Montant	Nombre actions	Montant	Nombre actions	Montant
Formations qualifiantes/diplômes	26	101 277 €	28	422 531 €	2	8 500 €
Formations intra (collectives)	47	50 733 €	26	37 162 €	13	11 575 €
Formations inter (individuelles)	70	72 230 €	21	69 256 €	29	39 794 €
Congrès, journées professionnelles	78	78 120 €	13	9 030 €	9	14 210 €
Formations internes	51	- €	37	24 200 €	10	916 €
TOTAL	272	302 360 €	88	562 179 €	63	74 995 €

Pôle Social		Transversal		Total Fondation	
Nombre actions	Montant	Nombre actions	Montant	Nombre actions	Montant
2	2 721 €				535 029 €
18	51 338 €	3,00	30 433 €		181 241 €
10	17 844 €				199 124 €
0	- €				101 360 €
8	5 044 €	1,00	1 992 €		32 152 €
38	76 947 €	3	32 425 €	0	1 048 906 €

M. Kevin MOAL s'étonne de la différence de montant entre le sanitaire (26) et le médico-social (28) au niveau des formations qualifiantes.

Mme Michelle CREACH pense qu'il s'agit de formation IDE qui sont plus couteuses.

M. ESNAULT confirme et rappelle que le plan est établi sous réserve d'obtention des fonds supplémentaires et de l'utilisation du CIFA.

M. Kevin MOAL observe, comme l'année dernière, que le PDC est méconnu de certains salariés. La communication à ce sujet serait peut-être à revoir.

Un avis est demandé au CSE :

POUR : 15

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Le CSE émet un avis favorable à l'unanimité.

Additif 2 : Information sur l'OPP commandé par la Commission Mixte Paritaire de branche

M. Franck MONFORT s'exprime à ce sujet. Il indique à l'assemblée qu'une réunion d'information doit avoir lieu à Rennes le 14/01/2026 à partir de 13h et sur une ½ journée. Il serait intéressant pour les élus d'y aller. La CGT donne la possibilité de poser une délégation. Il demande à Mme CREACH si le CSE pourrait prendre en charge les frais de déplacement.

Mme Michelle CREACH répond qu'il s'agit d'une décision collective des élus.

Point 15 : Restitution de l'audit de l'EHPAD La Retraite

M. MOGAN prend la parole à ce sujet.

Date de l'audit : du 27 au 30 octobre 2025

Contexte : Audit faisant suite à la saisine d'une famille et de 2 FEI pour maltraitance. Dans les suites de cet événement indésirable, il y a eu des mises à pied puis 2 licenciements. Il a été réalisé à partir d'entretiens avec les professionnels, les résidents, les familles, et les représentants des instances (CVS, direction, etc...), L'objectif est d'évaluer la conformité aux recommandations de l'HAS, d'identifier les bonnes pratiques et les axes d'amélioration.

Méthodologie :

- Entretiens individuels et collectifs,
- Observation des pratiques,
- Analyse des documents (projets personnalisés, protocoles, etc...)

6 Thématiques étudiées :

1. Projet d'établissement et Gouvernance,
2. Organisation des Soins et Accompagnement,
3. Ressources Humaines et Management,
4. Vie Sociale et Activités,
5. Sécurité et Prévention des Risques,
6. Droits des Résidents et Bientraitance.

Recommandations prioritaires :

1. **Consolider la sécurité :**
 - Incendie : *constat de chambres des résidents trop encombrées : accueil auparavant de personnes âgées indépendantes. Prise en compte maintenant de l'état de dépendance et imposer une limite d'objet personnel.*
 - Bientraitance (formation interne et externe à réaliser) : *prévu dans le PDC, concerne tout le personnel de l'établissement.*

- Médecin coordinateur, prescripteur : *suite au départ du précédent médecin coordonnateur, mise à l'affichage d'un poste de médecin coordinateur prescripteur et en fonction de son profil possibilité de recruter un(e) IPA.*
- 2. Renforcer la coordination :**
 - Créer des temps d'échange formalisés entre les équipes (ex : réunions pluridisciplinaires) : *exemple des ASH qui sont isolées, cela doit changer.*
 - Améliorer les transmissions inter équipes : *participation aux transmissions des salariés de nuit.*
 - Désigner des référents par étage pour améliorer la communication : *personnel de l'établissement et résident.*
- 3. Améliorer la traçabilité :** *2 enquêtes ont été menées par le service qualité.*
 - Systématiser l'utilisation des outils informatiques (ex : Titan) pour le suivi des soins et des événements.
 - Mettre en place des registres (ex : réclamations, contrôles de sécurité).

Un nouvel audit sera réalisé à ce sujet.

- 4. Stabiliser les équipes :**
 - Réduire le turnover en améliorant les conditions de travail (ex : reconnaissance, formation, gestion des absences, partenariat écoles) : *bassin avec beaucoup de concurrence, il faut donc essayer d'être attractif avec de bonnes organisations de travail par exemple.*
 - Former les nouveaux salariés et les bénévoles aux bonnes pratiques.
 - Intégrer les ASH au sein de l'équipe pluridisciplinaire : *action à mettre en place rapidement.*
- 5. Optimiser l'environnement :**
 - Moderniser les espaces (ex : douches, chambres) pour améliorer le confort et la sécurité : *actuellement il y a 14 chambres sans douche. Un plan d'action a été engagé. L'investissement est conséquent mais le risque de chute et le risque infectieux sont importants.*
 - Investir dans du matériel ergonomique et adapté *et la formation des agents.*
 - Limiter les risques liés à l'activité professionnelle : *attente du projet des IDE pour la rénovation du poste de soins.*
- 6. Impliquer les résidents et familles :**
 - Associer les résidents et leurs familles à la conception des projets personnalisés et des activités pour le faire vivre.
 - Mettre en place des outils pour recueillir leur satisfaction

En conclusion :

L'EHPAD de Quimper présente de nombreuses forces, notamment un personnel engagé et des efforts d'adaptation aux besoins des résidents.

Cependant, des axes d'amélioration majeurs ont été identifiés, notamment en matière de sécurité, coordination, traçabilité, stabilisation des équipes, et implication des résidents et des familles.

M. Franck MONFORT s'informe de la signature des projets personnalisés et M. MOGAN rapporte qu'ils ne le sont pas mais qu'ils peuvent l'être.

M. MOGAN relate que le personnel de l'EHPAD est cloisonné et qu'il y aura des efforts d'adaptation. Le rapport complet de l'audit sera transmis. La fusion de la Fondation avec l'EHPAD de La Retraite est une bonne décision.

Mme Claire BOURVEN demande si l'audit a été présenté aux salariés et M. MOGAN confirme, cela a été fait le 05/11/2025.

M. Ronan BLENO partage ce qui a été dit. La conjoncture actuelle est difficile : toute l'équipe encadrante a été changée en dehors de la Direction, le recrutement est compliqué, il y a des changements de pratiques professionnelles (jeunes recrues) et l'établissement est vieillissant. Tout cela a amené à travailler chacun de son côté mais il faut trouver un terrain d'entente : la volonté de chaque équipe y est.

Pour M. MOGAN, il va falloir rapidement transformer l'essai. La traçabilité par exemple est le cœur des métiers de soins et cela ne se discute pas. Aux IDE maintenant de prendre pleinement leur place d'autant que cette équipe est stable.

Mme Anne Yvonne TREGUIER dit que cela n'est pas facile car il y a peu de temps. Un(e) 3^{ème} IDE de jour 2 fois par semaine pour faire de l'administratif serait peut-être nécessaire.

Mme La Présidente pense qu'une réorganisation de fond au bénéfice des résidents est nécessaire. L'investissement est conséquent et il y a beaucoup de choses à faire mais cela n'est pas insurmontable. Il faut avoir une vision globale et apporter de la diversité (cloisonnement).

Mme Anne Yvonne TREGUIER dit qu'un fédérateur serait utile car cela ne sera pas facile sinon.

Mme La Présidente partage et rassure : il faut une feuille de route, c'est un travail qui a été entrepris.

M. Franck MONFORT souhaite s'arrêter sur le sujet de la maltraitance : il s'agit de quelque chose de rare dans la Fondation et il est donc important d'en parler.

M. Ronan BLENO explique que cela concerne 2 aides-soignants de jour sur les 16 titulaires de l'établissement et pour 2 situations différentes.

Mme La présidente dit que la Direction restera intraitable à ce sujet.

M. Franck MONFORT demande s'il y a eu des signes avant-coureurs ? Il faut absolument sensibiliser les équipes à ce sujet car si on ferme les yeux cela veut dire aussi que l'on cautionne.

M. Ronan BLENO relate qu'il y a eu des signalements et les personnes ont été vues en entretien puis par la suite licenciées. Pour répondre à M. Franck MONFORT cela a été perçu par les équipes comme un soulagement pour une personne et une déception pour l'autre.

Mme Anne Yvonne TREGUIER relate qu'un signalement avait déjà été fait lorsque la personne était en CDD suite à des retours d'autres EHPAD.

Mme La Présidente conclut que la transformation est à mettre en œuvre. Elle insiste sur les sanctions immédiates en cas de maltraitance et informe qu'une note d'information sera diffusée au sujet des référents et des alertes.



Les débats étant clos, la séance est levée à 17h03. La prochaine réunion aura lieu le mardi 27 janvier 2026 à 14h.

Mme La Présidente tient à remercier M. MOGAN pour toutes ces années au service de la Fondation Ildys. Elle félicite le CSE pour les échanges constructifs lors des réunions. Ces échanges permettent d'améliorer les conditions de travail des salariés. Pour terminer, Mme La Présidente souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année à toute l'assemblée.

La Présidente du CSE

Mme Hélène BLAIZE



La Secrétaire du CSE

Mme Michelle CREACH

